

# CONCOURS D'IDEES POUR UNE STRUCTURE HABITABLE DANS LE DESERT

## REGLEMENT DE CONCOURS

## SOMMAIRE

ARTICLE 1	OBJET DU CONCOURS
ARTICLE 2	PARTICIPANTS
ARTICLE 3	DROIT DE PROPRIETE
ARTICLE 4	MAITRE D'OUVRAGE
ARTICLE 5	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION
ARTICLE 6	RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION
ARTICLE 7	LISTE DES PIECES CONSTITUTIVES DES OFFRES DE CONSULTATION
ARTICLE 8	LANGUE DES DOCUMENTS
ARTICLE 9	QUESTIONS-REponses
ARTICLE 11	DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES
ARTICLE 12	EXAMEN DES OFFRES DE CONSULTATION ET MODE DE JUGEMENT
ARTICLE 13	RESULTATS DE LA CONSULTATION

## **ARTICLE 1 – OBJET DU CONCOURS**

Ce concours a pour objet de sélectionner trois candidats parmi les architectes et les étudiants en architecture marocains. Les candidats sélectionnés seront amenés à participer au pavillon marocain à la prochaine Biennale de Venise qui se tient du 7 juin au 23 novembre 2014.

Le pavillon Marocain explorera notamment de manière spéculative des modes d'appropriation du Grand Désert. Au cœur de l'identité marocaine, mais à la marge des réflexions architecturales, l'habitabilité du Désert cristallisent un ensemble de questions contemporaines récurrentes: durabilité et écologies extrêmes, identités des territoires, rapport de l'échelle architecturale à l'infrastructure, rapport aux limites et aux frontières.

Les candidats devront proposer des modes d'habitabilité dans le désert, sous la forme d'une **structure territoriale dans un périmètre d'1 km<sup>2</sup>**. Ces propositions spéculatives devront explorer et proposer des nouvelles manières de vivre/d'habiter ce vaste territoire aux conditions limites qu'est le Sahara.

## **ARTICLE 2 – PARTICIPANTS**

Le concours est ouvert aux architectes et étudiants en architecture ayant la nationalité marocaine.

## **ARTICLE 3 – DROIT DE PROPRIÉTÉ**

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires sur la propriété artistique, le maître d'ouvrage conserve la pleine propriété des prestations du lauréat du concours et des candidats primés. L'organisateur du concours ne peut utiliser les prestations des projets primés que pour l'objet du concours. Les auteurs des projets conservent les droits d'auteur sur l'utilisation des prestations qu'ils ont fournies.

## **ARTICLE 4 – MAÎTRE D'OUVRAGE**

Le concours est lancé par FADA', Fondation pour l'Art, le Design et l'Architecture, désignée comme étant le « Maître d'Ouvrage », agissant pour son compte en vue et au regard de son titre de commissaire scientifique du pavillon marocain de la 14<sup>ème</sup> Biennale d'architecture de Venise.

## **ARTICLE 5 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le Dossier de Consultation comprend :

- le présent Règlement de Consultation
- la fiche d'inscription
- l'avis de concours

## **ARTICLE 6 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de Consultation est mis gratuitement à la disposition des Candidats.

Le dossier de Consultation est récupérable sur le site de la fondation FADA' [www.fondationfada.com](http://www.fondationfada.com).

## **ARTICLE 7 – LISTE DES PIÈCES POUR LA PROPOSITION**

La proposition est constituée d'un Dossier Administratif et Dossier Technique.

### **a) DOSSIER ADMINISTRATIF**

#### **POUR LES PROFESSIONNELS**

- la fiche d'inscription du candidat dûment complétée
- la copie de l'attestation de l'ordre des architectes du Maroc

#### **POUR LES ÉTUDIANTS**

- la fiche d'inscription du candidat dûment complétée
- la copie de la carte d'étudiant

**b) DOSSIER TECHNIQUE**

- un fichier informatique au format 150 dpi (jpg ou pdf), contenant uniquement une affiche au format A0 soit 84 cmx118.4 cm incluant une partie blanche en bas à droite de 4cmx15cm réservée aux coordonnées du candidat (nom, adresse, logo) inscrites en caractère « Arial - 20 pts».

La composition de la planche est laissée au libre choix de chaque candidat.

Cette « affiche » devra de manière synthétique et graphique communiquer clairement la proposition d'une structure. Il s'agit d'un projet spéculatif pour lequel les candidats sont invités à développer des propositions critiques et innovantes.

**ARTICLE 8 – LANGUE DES DOCUMENTS**

Tous les documents présentés par chaque Candidat doit être établi en langue française et/ou anglaise.

**ARTICLE 9 – QUESTIONS-REPONSES**

Tout renseignement complémentaire peut être demandé avant le 13 décembre 2013 via l'adresse mail [fondationfada@gmail.com](mailto:fondationfada@gmail.com).

Les réponses seront regroupées et mise à disposition de tous les candidats à compter du 20 décembre 2013 sur le site [www.fondationfada/biennalevenise2014/concours](http://www.fondationfada/biennalevenise2014/concours).

**ARTICLE 10 – DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES**

Les propositions doivent être déposées avant le vendredi 31 janvier à 16h00 heures (GMT) à l'adresse email suivante : [fondationfada@gmail.com](mailto:fondationfada@gmail.com).

**LES PROPOSITIONS ARRIVEES APRES CETTE DATE SERONT DECLARES FORCLOS.**

**ARTICLE 11 – EXAMEN DES PROPOSITIONS ET MODE DE JUGEMENT**

L'examen des propositions sera effectué par un jury international. Les membres de jury sont tenus au secret professionnel, eu égard à tout élément relatif à la consultation, porté à leur connaissance. Le jury se tiendra dans le courant de la première semaine de février.

**ARTICLE 12 – RESULTATS DE LA CONSULTATION**

Le nom des candidats retenus par le jury sera communiqué à l'ensemble des participants et affiché sur le site Web de la Fondation au plus tard le 20 Février 2014.

Les candidats retenus seront primés de la manière suivante :

1<sup>er</sup> prix : 30 000 MAD  
2<sup>ème</sup> prix : 15 000 MAD  
3<sup>ème</sup> prix : 10 000 MAD